

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de
Madame Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
29-05-2026

Date du Conseil :
05 – 06 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	24	1	25

Présents: RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PAVIOT L. - PERDRIX T. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT F. - BARBERIS P. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. - CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K. - PALISSE A.

Objet :

RENOUVELLEMENT
DE LA CCID suite
aux élections

Procuration est donnée par PICHON H. à PARNALLAND E.

Absents :

Excusé : KILIC D - ZAKI G.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame BUFFAUT Catherine est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la CCID.

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Il convient de constituer cette liste de contribuables, en nombre double.

Pour ce faire il convient de désigner 32 contribuables :

⇒ 8 Commissaires Titulaires + 8 Commissaires Suppléants (x2)

En application de l'article 1650 du code général des impôts, au sein de la CCID, les commissaires doivent être :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...).

Ex : Si un locataire n'est pas inscrit à l'une des contributions directes communales précitées, il ne peut pas participer à la CCID.

Mme le Maire propose la liste suivante :

Nom	Prénom	Adresse	Titulaire / Suppléant
ADOBATI	Sylvaine	12 Route de la Forge	Titulaire
AROTCARENA née AUROUSSEAU	Céline	12 Rue des Sauges	Titulaire
AUVACHEY née MATHIAS	Annie	36 Route de la Forge	Titulaire
BACQUE née PROMPT	Marie Noëlle	14, Route d'Izernore	Titulaire
BOILLET née MARECHAL	Fabienne	5 Rue des Ecluses	Titulaire
BOURGEON	Marielle	6 Rue du Quart	Titulaire
ARVEUX	Florence	18 Rue de l'Industrie	Titulaire
EL HAMDAOUI née BARBIER	Colette	32 Rue Gérard de Nerval	Titulaire
BOUQUERAN née KOSNJEK	Florence	65 Rue de la Grosse Pierre	Titulaire
BROYE née BAUMEL	Pascale	6 Impasse Roger Vailland	Titulaire
BUGUET	Lysiane	14 Avenue d'Oyonnax	Titulaire
VUAILLAT née CEYZERIAT	Marie Hélène	28 Route de Groissiat	Titulaire
BORDET	Pierre Gilles	45 Route de la Forge	Titulaire
COURTIN	Michel	14 Rue des Sauges	Titulaire
MANDON	David	34 Route de la Forge	Titulaire
DA ROCHA	David	80 Rue de la Grosse Pierre	Titulaire
ARLI	Murat	3 Rue Alexandre Dumas	Suppléant
PERRIER MICHON	Françoise	1 B Rue Denis Papin	Suppléant
GUILLAUBEZ née BETTA	Chantal	28 Rue Gérard de Nerval	Suppléant
BOUCHITTE née BOUQUET	Nicole Andrée	10 Rue Guy de Maupassant	Suppléant
LACOUR née ROY	Emmanuelle	5 Rue Guy de Maupassant	Suppléant

<i>DESLOGES</i>		<i>Hervé</i>	<i>4 Rue Gustave Flaubert</i>	<i>Suppléant</i>
<i>GEOFFRAY CHANUT</i>	<i>née</i>	<i>Ghislaine</i>	<i>3 Rue Emile Zola</i>	<i>Suppléant</i>
<i>EME</i>		<i>Jean Luc</i>	<i>4 Rue des Ecluses</i>	<i>Suppléant</i>
<i>ROUZET</i>		<i>Jacques</i>	<i>4 Rue Guy de Maupassant</i>	<i>Suppléant</i>
<i>COMBIER</i>		<i>Yvon</i>	<i>24 Rue Gérard de Nerval</i>	<i>Suppléant</i>
<i>DE MARCO</i>		<i>Madeleine</i>	<i>2 A Rue Denis Papin</i>	<i>Suppléant</i>
<i>BOZONNET GARE</i>	<i>née</i>	<i>Nicole</i>	<i>14 Rue Denis Papin</i>	<i>Suppléant</i>
<i>LAKHDAR CHAOUCH</i>		<i>Yamine</i>	<i>61 Rue de la Fontanelle</i>	<i>Suppléant</i>
<i>GIROD</i>		<i>Emmanuel</i>	<i>10 Rue du Centre</i>	<i>Suppléant</i>
<i>PEREZ</i>		<i>Jean Jacques</i>	<i>1 Rue Lamartine</i>	<i>Suppléant</i>
<i>LOCATELLI GARDONI</i>	<i>née</i>	<i>Anne Marie</i>	<i>5 Rue de la Lampe</i>	<i>Suppléant</i>

Le Conseil Municipal désigne à l'**unanimité** la liste ci-dessus.

Secrétaire de séance,
Catherine BUFFAUT



Le Maire,
Véronique RAVET

